# Comment vous débarrasser de vos déchets ?

Chapo

La collecte des déchets ne se limite pas au ramassage des poubelles devant votre porte. Chaque habitant produit plusieurs sortes d'ordures : des déchets recyclables, des ordures ménagères, des déchets verts... Le tri sélectif vous permet de déposer devant chez vous le sac ou le bac qui correspond au type de déchet en fonction du calendrier de ramassage. Ces jours sont différents, selon le quartier ou la commune : ainsi, les ripeurs, qu'on appelait il y a longtemps les éboueurs, organisent leurs tournées en fonction d'un rythme précis de collecte. Vous avez également accès aux points d'apports volontaires.

Texte de présentation

Pour permettre de valoriser le plastique, le carton, le papier ; il importe de trier vos déchets et emballages recyclables au quotidien et de les déposer dans les sacs et bacs appropriés.

Pour réduire vos déchets végétaux et jardiner durablement, vous pouvez les composter, pratiquer la paillage ou encore le mulching lors de la tonte du gazon.

Vous avez parfois besoin de vous débarrasser d'objets encombrants : literie, meubles en bois ou de salle de bain, portes, clôtures... Hors de question de céder aux dépôts sauvages : vous pouvez vous rendre dans une des déchetteries de la Métropole Rouen Normandie, ou prendre contact avec  pour déterminer un rendez-vous de collecte des encombrants.

Quand passent les camions-poubelle ? Quel est le jour de ramassage des déchets verts ? Que se passe-t-il à Noël, et plus largement quel est le calendrier en cas de jour férié ? Comment prendre un rendez-vous de collecte des encombrants ? Les réponses à vos questions les plus fréquentes sur les déchets se trouvent ci-dessous.

Blocs de landing page

## Le ramassage de mes déchets, c’est quand ?

Image

Accroche

Chaque semaine, plusieurs collectes distinctes ont lieu dans les communes : ordures ménagères, déchets verts ou recyclables. Retrouvez pour chaque ville le calendrier habituel de collecte, les reports qui ont lieu lors des jours fériés et le guide déchet.

## Que faire de mes déchets alimentaires ?

Image

Accroche

Cet automne, la Métropole expérimente auprès des Sottevillais un dispositif de valorisation de leurs déchets en proposant des solutions de tri. Á partir de 2024, ces dispositifs seront étendus aux 71 communes du territoire.

## Dans quelle déchetterie aller ?

Image

Accroche

Les particuliers ont accès aux 16 déchetteries de la Métropole. Seule celle de Rouen est accessible aux professionnels. Retrouvez ici toutes les adresses, les horaires d’ouverture ainsi que les déchets que vous pouvez y déposer.

## Comment me débarrasser de mes encombrants ?

Image

Accroche

Don, dépôt à une association, en recyclerie ou en déchetterie, collecte par la Métropole : plusieurs solutions existent pour vous débarrasser ou donner une seconde vie aux objets et mobiliers au volume important.

## Comment me procurer des sacs de collecte ?

Image

Accroche

La Métropole fournit les sacs de collecte des déchets recyclables et déchets végétaux aux habitants des communes ou des quartiers qui ne disposent pas de bacs de collecte. Retrouvez ici les dates et lieux de distribution dans votre ville.

## Appel à Manifestation d’Intérêt Réemploi

Image

Accroche

La Métropole est engagée dans une démarche ambitieuse de réduction des déchets et souhaite développer le geste de réemploi des objets et matériaux par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

## Quelles règles de tri adopter ?

Accroche

Vous hésitez sur les déchets à déposer dans le sac jaune ou le bac à couvercle jaune ? Retrouvez ici les objets, contenants et emballages plastique, en carton ou métal à trier, pour qu'ils puissent être recyclés. Un geste important pour l'environnement.

## Où déposer textiles, linges et chaussures ?

Image

Accroche

Retrouvez les points d’apport volontaire situés dans toutes les communes et au sein des 16 déchetteries de la Métropole. Vêtements, linge et chaussures, usagés ou non, seront ainsi réemployés ou recyclés.

## Comment valoriser mes lampes usagées ?

Image

Accroche

La plupart des ampoules sont recyclables, à condition de les déposer en magasin ou en déchetterie. Retrouvez tous les détails en cliquant ici.

## Où déposer mes pneus usagés ?

Accroche

Les pneus usagés ne sont pas collectés : vous devez les déposer dans une des déchetteries prévues pour les récupérer.

## Comment me débarrasser de mes DEEE ?

Image

Accroche

Pour valoriser ses déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) triés, en bon état ou usagés, plusieurs filières de traitement existent, entre don, dépôt en magasin et en déchetterie.

## Comment valoriser mes contenants en verre ?

Image

Accroche

Le verre est recyclable à l’infini. Grâce à la chaîne écologique formée par l’habitant qui tri son verre et les acteurs du recyclage, une bouteille redevient une bouteille.

## Comment évacuer mon amiante légalement ?

Image

Accroche

Consultez toutes les informations à propos de la gestion de l'amiante.

## Comment signaler un dépôt sauvage ?

Accroche

L’abandon et le dépôt sauvage d’ordures sur la voie publique sont illégaux, même à proximité des bacs ou des colonnes à déchets. Contactez la Métropole pour résoudre ces problèmes.

## Que deviennent les déchets collectés ?

Accroche

Les déchets qui ne peuvent être recyclés sont incinérés dans l’usine Vesta, à Grand-Quevilly, et l’énergie est récupérée. Explications.

## Comment télécharger l'application Montri ?

Image

Accroche

Disponible dans les 71 communes de la Métropole, l'application MonTri vous permet de mieux gérer vos déchets, de connaître les consignes de tri, de localiser les points de collecte, de signaler les incivilités...

## Être récompensé pour le tri de ses déchets ? Découvrez Tri Act !

Image

Accroche

Grâce à l’application MonTri et à son nouveau module Tri Act en cours d'expérimentation à Rouen, vous pouvez gagner des récompenses en triant vos déchets avec le nouveau module Tri Act.

## Pour toute question

Image

Accroche

Pour toute autre question, le numéro vert de la Métropole est à votre disposition.

Que faire de mes déchets explosifs ?

Image

Accroche

Les déchets explosifs, radioactifs ou instables ne sont pas acceptés en déchetterie. Ces déchets, hautement dangereux, présentent des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement nécessitant une prise en charge spécifique par des spécialistes.

## Ramassage des sapins

Accroche

Les fêtes de Noël approchent à grands pas, vous êtes de plus en plus nombreux à vous interroger sur la nécessité de réduire votre empreinte écologique concernant le sapin !

Texte institutionnel

Afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux, la Métropole poursuit la modernisation de ses services, tout en menant une politique de prévention et de réduction des déchets auprès des usagers.

Compétente pour gérer et éliminer les déchets dans le cadre de ses services aux habitants, la

Métropole :

- Collecte les déchets dans les 71 communes de son territoire et les encombrants sous certaines conditions,
- Gère les 16 déchetteries de son territoire, accessibles à tous les habitants,
- Mène une dynamique de prévention, de valorisation des déchets et de promotion des filières de recyclage, en développant les points d'apport volontaire des textiles-linges-chaussures, en sensibilisant à l'éco-jardinage et au compostage,
- Délègue l'élimination des déchets collectés au SMEDAR,
- Met à disposition un Règlement de collecte des déchets,
- Publie un rapport annuel sur le coût et la qualité du service, conformément à la législation,
- Publie une synthèse en images des données de l'année 2021,
- Publie une synthèse en images des données de l'année 2023,
- S'engage à accompagner les acteurs du territoire vers la démarche « zéro déchets », dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2019.